



Modification de fiche de paie

Par **damseb**, le **12/02/2012** à **12:06**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement en CDD depuis avril 2011. Je travaille du lundi au dimanche de 17h à 00h. J'ai 2 jours de repos séparés dans la semaine en général mais parfois un seul jour de repos. Dans mon contrat rien n'est indiqué sur le fait que je travaille la nuit et les week end!rrnrD' avril 2011 à octobre 2011 j'avais un salaire brut de 1350 € avec un complément de salaire de 200€, et depuis octobre 2011, mon brut a été augmenté à 1415€ mais ma prime a été baissé à 135€. Est ce légal?rnDe plus, mes collègues ont 235€ de prime et leur salaire brut est plus élevé sachant qu'ils sont en cdi mais ont le même coefficient (255) que moi.rrnrDernière interrogation, est ce normal de travailler la nuit et les week end au même tarif de base sans majoration? Ne devrait-on pas bénéficier également de prime de panier?rrnrJe précise que nous sommes considérés comme ayant le même statut que les gardiens de jour et sommes payés beaucoup moins! Les gardiens bénéficient d'un logement de fonction payé + un salaire plus élevé. rrrnMerci aux personnes qui pourront m'aider et me répondre.rrnrBonne journée

Par **pat76**, le **12/02/2012** à **17:44**

Bonjourrrnrvous n'avez signé qu'un seul CDD depuis avril 2011?rrnrQuel est le motif de ce CDD? (remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité)?rrnrVous devriez vous rendre à l'inspection du travail faire examiner votre contrat et vos bulletins de salaire.rrnrEnsuite, revenez sur le forum où nous indiquerons comment faire valoir vos droits.